

Montreuil,  
le vendredi 10 juillet 2020

**Émetteur** : Direction des Relations Sociales Institutionnelles - @mel : [observatoires.regionaux@ucanss](mailto:observatoires.regionaux@ucanss).

**Objet** : Lancement de la campagne des observatoires inter-régionaux 2020

Madame, Monsieur le Directeur,

Je vous informe que la campagne des observatoires inter-régionaux 2020 se déroulera du **10 novembre au 16 décembre 2020**.

Conformément à leur mission inscrite dans l'accord relatif au dialogue social du 5 mai 2015, les observatoires inter-régionaux ont pour objet d'évaluer les effets de la mise en œuvre, au plan local, des accords collectifs négociés au plan national, afin de vérifier l'atteinte des objectifs poursuivis par les partenaires sociaux et de présenter des études en matière de ressources humaines.

Dans ce cadre, les observatoires favorisent les échanges sur les pratiques de gestion des ressources humaines développées par les organismes lors de la mise en œuvre des accords.

Je vous rappelle qu'au cours de la campagne 2019, les réunions ont porté sur la rémunération avec notamment, le bilan de l'accord du 30 novembre 2004 et de l'accord relatif à l'intéressement ; sur une première évaluation de l'accord relatif au travail à distance du 28 novembre 2017 et enfin, sur la présentation d'une étude réalisée dans le cadre du Baromètre Social Institutionnel sur la population des managers.

Le support de présentation est disponible dans l'espace RH du portail Ucanss.

S'agissant de la **campagne 2020**, le programme arrêté lors de l'Instance Nationale de Concertation Ucanss du 12 mars 2020 porte sur les points suivants :

1. Le thème de la rémunération avec notamment le bilan de l'accord du 30 novembre 2004 et de l'accord relatif à l'intéressement ;
2. Le bilan de l'accord du 28 juin 2016 relatif à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances incluant l'égalité entre les femmes et les hommes, les salariés en seconde partie de carrière, l'emploi des travailleurs handicapés et l'accès à la formation professionnelle ;
3. Une étude sur le recrutement notamment sur les difficultés rencontrées par les organismes pour recruter.

Le planning prévisionnel de la campagne 2020 par région est le suivant :

- NOUVELLE-AQUITAINE- CENTRE- VAL-DE-LOIRE : **Mardi 10 novembre - Limoges**
- ÎLE-DE-FRANCE : **Mercredi 25 novembre - Montreuil**

- BRETAGNE- PAYS-DE-LOIRE : **Vendredi 27 novembre - Laval**
- PROVENCE-ALPES- COTE-D'AZUR- CORSE - OCCITANIE : **Lundi 30 novembre - Montpellier**
- GRAND-EST - BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE : **Jeudi 3 décembre - Strasbourg**
- HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE : **Vendredi 11 décembre - Rouen**
- AUVERGNE- RHONE-ALPES : **Mercredi 16 décembre - Lyon**

Concernant la composition du collège employeur, je vous rappelle qu'elle est établie au sein de vos réseaux par les caisses nationales.



Dans l'attente, et pour celles et ceux d'entre vous qui auront été désignés à ce titre, je vous remercie de bien vouloir réserver la date correspondant à votre région.

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Raynal Le May  
Directeur

